

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 6 juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

*Absents excusés ayant donné pouvoir :*

Mme Arlette BUZARE à Françoise BALLESTER  
Mme Chantal DEMANGEON à Bernard BASTIER  
M. Gwenaël COURTET à Hugues DEVAUX-MARKOV  
M. Franck DUVAL à Patrice JACQUEMINOT  
Mme Annette FREOUX à Marylise FOIDART  
Mme Annaïg MESTRIC à Anne-Marie GARANGE  
M. Georges THIERY à Christian GUEGUEN  
Mme Séverine LE FLOCH à Joël DANIEL

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	30 juin 2023
Date de l'affichage	30 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	25
Nombre de votants	31

**2023 51      Subvention à l'association « Nuit étoilée »**

Rapporteur : J. Daniel

L'association « Nuit étoilée » qui organise le feu d'artifice du 14 août sur les rives de la Laïta, depuis près de 20 ans, réunit des membres venant des deux communes, Guidel et Clohars-Carnoët.

Pour organiser cet évènement qui attire chaque année des milliers de spectateurs, l'association bénéficie du soutien de nombreux sponsors mais également de subventions des deux communes membres.

Ainsi, chaque année la commune de Guidel verse environ 9 000 € pour participer au financement de cet évènement dont le cout s'élève à plus de 25 000 €.

En 2022, cet évènement a été annulé suite à un arrêté préfectoral visant à prévenir les risques d'incendies dans un contexte de très forte sécheresse. L'association a dû néanmoins verser 30% des dépenses engagées. A cela s'ajoutent la promotion sous différentes formes (pub radio, édition livret avec les partenaires, etc.) pour 3500€ environ, ainsi que les frais de gardiennage du feu et d'annulation du matériel nécessaire au spectacle qui s'élèvent à environ 6 000 €.

Aussi, pour 2023, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 4 500 € à l'association « Nuit étoilée » pour l'organisation du spectacle pyrotechnique prévu le 14 août 2023, (soit 50% de la subvention initiale). De la même façon la commune de Clohars Carnoët va prendre une décision similaire (qui a déjà été actée en commission) lors de son prochain conseil municipal du 8 juillet, à hauteur de 4 000€.

Il est à noter que la recherche des sponsors ou partenaires risque d'être très compliquée en 2023, du fait de l'annulation 2022 et de la conjoncture économique actuelle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 29 juin 2023,

**DECIDE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 500 € à l'association « Nuit étoilée » au titre de l'année 2023.

**Madame Anne-Marie GARANGE et Monsieur Jean-Jacques MARTEIL ne prennent pas part au vote.**

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 7 Juillet 2023  
Le Maire,  
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.